



Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de  
l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement  
Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques

## **RAPPORT de l'Atelier de lancement du PAC du Rif central (Maroc)**

(Chefchaouen, le 29 avril 2008)



PAP-PAC.MA/2008/A.1

Programme d'Actions Prioritaires  
Centre d'Activités Régionales  
Avril 2008

**RAPPORT**  
**de l'Atelier de lancement du PAC du Rif central (Maroc)**  
**(Chefchaouen, le 29 avril 2008)**

Introduction

1. Conformément aux engagements du Maroc en tant que Partie contractante à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (Convention de Barcelone) et à sa volonté d'adhérer activement au concept de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) a signé, le 29 octobre 2007, un Accord avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), pour mettre en œuvre un Programme d'Aménagement dans le Rif Central (PAC-Maroc). C'est après cette date qu'ont démarré les premières actions concrètes visant à définir la structure organisationnelle du PAC et le programme de ses différentes activités.

2. L'atelier de lancement du PAC-Maroc est l'une des étapes majeures prévues dans l'Accord signé entre le PNUE et le Maroc. Organisé conjointement par le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement/ Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du PAM, cet atelier de lancement s'est tenu à Chefchaouen, le 29 avril 2008, pour marquer le démarrage officiel de cet important projet pour la zone côtière du Rif central.

Objectifs de l'atelier

3. Les objectifs de l'atelier ont été les suivants :
- présenter, discuter et amender le document "Rapport de lancement" qui constituera, une fois finalisé, le deuxième document officiel de référence pour la réalisation du PAC après l'Accord cadre signé ;
  - présenter et examiner les spécifications techniques relatives aux différentes activités du PAC inscrites dans le Rapport de lancement.

Participation

4. Une cinquantaine de participants représentant les autorités et institutions nationales, régionales et locales, le milieu universitaire, les ONG et de nombreux autres groupes d'intérêt, ont assisté à cet atelier pour débattre avec les représentants du PAM et du CAR/PAP les différentes activités du projet et son utilité aussi bien pour la zone du Rif central que pour l'ensemble du pays qui profitera de cet exercice pour renforcer les capacités nationales en matière de GIZC.

5. La liste complète des participants figure en annexe I du présent rapport. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté par les participants est présenté en annexe II.

Point 1 de l'ordre du jour : Allocutions de bienvenue

6. L'atelier a été ouvert par M. Mohamed Ali Oukassou, Secrétaire Général de la Province de Chefchaouen, qui, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a souligné les importantes potentialités de la zone du Rif central qui est une des rares zones côtières en Méditerranée qui demeurent vierges jusqu'à nos jours mais qui est en même

temps très convoitée par plusieurs secteurs économiques. Il a ainsi formulé l'espoir que les résultats de ce projet contribueront à un désenclavement socio-économique rapide et un développement durable et respectueux de l'environnement de la zone du PAC.

7. M. Mehdi Chalabi, représentant du SEE/DSPR, a d'abord transmis les chaleureuses salutations de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement qui remerciait tous les participants de leur présence et de leur contribution à la réussite de ce projet. Après un bref rappel des différentes étapes qui ont abouti à la signature de l'Accord entre le PNUE et le SEE/DSPR pour mettre en œuvre le PAC-Maroc, il a présenté les principaux programmes d'actions mis en œuvre par le SEE dans le domaine de la protection et de la valorisation du littoral, dans l'objectif d'honorer les engagements du Maroc en faveur d'une meilleure gestion de ses zones côtières tels que stipulés dans la Convention de Barcelone et ses protocoles. Il a en particulier mentionné la nomination de SAR la Princesse Lalla Hasna comme "Ambassadrice de la Côte" et cité les actions suivantes qui sont autant d'instruments de base pour la réalisation du PAC :

- le projet "Destinations" relatif au développement durable du tourisme dans les pays méditerranéens ;
- le Projet SMAP III "Sensibilisation et création d'un cadre politique favorisant l'intégration de l'environnement et du développement avec l'accent sur la gestion intégrée des zones côtières" ;
- le Projet FEM/PASMED "Détermination d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du Programme d'Actions Stratégiques pour la Méditerranée" qui a permis la réalisation d'études de pré-investissement pour les "points chauds" Nador (assainissement liquide) et Al Hoceïma (assainissement solide), ainsi que le renforcement des capacités en formation ;
- le programme MEDPOL de surveillance continue et de recherche en matière de pollution du milieu marin méditerranéen ;
- le programme "Hygiène des plages" qui a pour but la caractérisation de la qualité hygiénique des plages marocaines ;
- les "PAC" : plans d'aménagement communaux ;
- l'exercice de simulation "Simulex" que le Maroc réalise tous les deux ans et qui vise la formation de tous les intervenants dans ce domaine pour lutter contre la pollution marine accidentelle.

Mr. Chalabi a également insisté sur la démarche participative inscrite comme activité à part entière dans le PAC et qui doit associer tous les acteurs concernés et ce, tout au long du processus de réalisation du PAC. A ce titre, un comité de suivi local du PAC sera créé.

Enfin, il a souhaité plein succès aux travaux de l'atelier.

8. M. Ivica Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a remercié M. le Secrétaire Général de la Province de Chefchaouen de sa présence à cette première grande manifestation organisée après la signature de l'Accord relatif au PAC. Il a également remercié les autres participants pour l'intérêt qu'ils montrent pour cet atelier, dont l'importance pour le démarrage des travaux et le déroulement du PAC est cruciale. Il a par ailleurs souligné l'importance de la gestion intégrée des zones côtières, qui occupe une place de plus en plus croissante dans les activités du PAM et qui constitue une composante essentielle du développement durable de l'ensemble de la région méditerranéenne. Il a cité à ce titre, la signature récente du Protocole GIZC qui est pour la Méditerranée plus fort que son équivalent européen en la Recommandation GIZC. Le PAC s'inscrit à présent dans ce Protocole. Il a enfin précisé que le CAR/PAP, en concertation avec les autres Centres du PAM, mettra toutes ses expériences et expertises à la disposition du Maroc pour la réussite du PAC.

## Point 2 de l'ordre du jour : Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et la GIZC en Méditerranée

9. M<sup>me</sup> Tatjana Hema, représentant l'Unité de Coordination du PAM, a présenté le PAM et la GIZC en Méditerranée. Après un bref historique de l'évolution de l'orientation des activités du PAM, depuis son initiation et l'engagement des pays méditerranéens et de l'Union européenne pour protéger la mer Méditerranée en 1975, jusqu'à l'adoption, en janvier 2008, du Protocole GIZC. M<sup>me</sup> Hema a ensuite présenté les principales composantes ainsi que la structure du PAM, en mettant l'accent sur ses défis qui sont notamment l'intégration et l'approche écosystémique. Elle a ensuite introduit la base légale de la GIZC et son application pratique au sein des PAC, en précisant que la GIZC est une des priorités du PAM, que c'est un outil-clé pour la recherche de solutions conduisant au développement durable, et qu'elle est centrée sur l'intégration des politiques relatives à l'environnement et au développement. Elle a terminé sa présentation en mettant en exergue la valeur ajoutée des projets PAC au sein du PAM, du fait notamment qu'ils constituent un exercice d'intégration entre les acteurs concernés au niveau national, régional et local d'une part, et entre toutes les composantes du PAM d'autre part, et qu'ils pourraient traduire la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

## Point 3 de l'ordre du jour : Présentation du Rapport de lancement

10. M<sup>me</sup> Maria Snoussi, Chef de projet national, a présenté le Rapport de lancement du PAC, élaboré en étroite collaboration avec les responsables et les consultants du CAR/PAP et nationaux, sur la base des termes de références du projet figurant en annexe de l'Accord signé. Ce rapport, dont le résumé a été distribué à l'ensemble des participants à l'atelier, a porté sur tous les volets relatifs à la mise en œuvre du PAC, à savoir le cadre institutionnel, les objectifs, la structure et les différentes phases de réalisation, les résultats attendus, le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre. Elle a rappelé que la stratégie du PAC sera mise en œuvre en conformité avec le cadre juridique et de planification national, en utilisant comme intrants fondamentaux les documents de planification et de développement existants ou en cours d'élaboration, à savoir :

- le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT),
- le Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne du Maroc (PAIDAR-Med),
- le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central (SDAULMC),
- les Agendas 21 locaux,
- l'étude de l'Audit Intégral du Littoral Méditerranéen.

## Point 4 de l'ordre du jour : Présentation des spécifications techniques des activités thématiques

11. Les consultants nationaux et/ou les représentants des Centres du PAM se sont ensuite succédés pour présenter les spécifications techniques des activités thématiques, à savoir : le tourisme durable, la protection des sites sensibles naturels, et la protection et valorisation du patrimoine historique et culturel.

### Activité "Tourisme durable"

12. M<sup>me</sup> Zeljka Skariric, Chargée de mission au PAP/CAR, a d'abord présenté le volet "Tourisme durable" dans la région méditerranéenne en général, en rappelant les nombreuses pressions exercées par le tourisme sur la zone côtière et ses tendances actuelles. Elle a ensuite introduit la méthodologie de l'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT), développée par le PAP/CAR en précisant qu'elle doit faire partie de la

Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Elle a par ailleurs mentionné le projet "Destinations" (Life - Pays Tiers), relatif au développement de stratégies pour un tourisme durable dans les pays méditerranéens, et dont la région d'Al Hoceima fait partie, aux côtés de sites algérien et tunisien. L'objectif de ce projet est de promouvoir une planification et une gestion durables du tourisme dans les zones du projet, moyennant: des outils d'aide à la décision, des directives à l'intention des promoteurs touristiques, le renforcement des capacités, la sensibilisation au tourisme durable. Ce projet rejoint tout à fait les objectifs du PAC et, de ce fait, constitue une partie des activités du PAC.

13. M. Nasser-Eddine Zine, consultant national, a présenté le contenu de l'activité "Tourisme durable" dans la zone du PAC. Il a défini au préalable ce qu'est le tourisme durable et a souligné son importance dans les processus de GIZC. Il a ensuite rappelé que l'objectif principal de cette activité est de définir une stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme dans les zones côtières, en appliquant la méthodologie ECAT du PAP/CAR. Le but essentiel de l'ECAT est de fournir des paramètres relatifs au développement touristique, qui peuvent servir à la planification d'autres activités, des voies de circulation et des infrastructures. Il procédera au moyen d'indicateurs de durabilité et de scénarios de développement équilibré avec le recours à la GIZC pour une prise en compte globale.

Les activités du volet "Tourisme durable" à conduire dans le cadre du PAC sont les suivantes :

- Phase 1 : Diagnostic de la zone d'étude (analyse initiale des caractéristiques du système territorial de la destination et analyse du développement touristique du système) ;
- Phase 2 : Evaluation de l'interaction entre développement touristique et les autres composantes du système de la destination ;
- Phase 3 : Définition du scénario de développement touristique initial ;
- Phase 4 : Elaboration des différents scénarios alternatifs de développement touristique et définition du scénario de développement touristique le plus durable ;
- Phase 5 : Définition d'une Stratégie Intégrée pour le Développement Durable du Tourisme.

M. Zine a souligné le fait que la mise en œuvre d'une stratégie de planification et, en particulier, d'un plan d'action nécessite la constitution d'un Comité de gestion. Il a terminé son exposé en présentant le calendrier d'exécution, ainsi que d'autres actions programmées dans le domaine du tourisme durable au Maroc, tels que l'Ecolabel (produit de la Commission Européenne) et la Clef verte (produit de la Fondation Mohamed VI pour l'Environnement).

#### Activité "Protection des sites sensibles naturels"

14. M. Atef Ouerghi (CAR/ASP) a présenté l'activité relative à la protection des sites sensibles naturels, en mettant l'accent sur l'aspect particulier de la préservation des sites sensibles marins. Après avoir rappelé le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique (entré en vigueur en 1999), ainsi que le rôle et les principales actions du CAR/ASP basé à Tunis, il a insisté sur les critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées, susceptibles d'être inscrites sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM).

M. Ouerghi Il a ensuite décrit l'activité dans le cadre du PAC-Maroc, dont les objectifs principaux sont : (a) mettre en œuvre une activité pilote relative à l'inventaire des biotopes marins, en utilisant les outils et techniques élaborés dans le cadre du PAM ; et (b) initier et fournir la base et l'expérience pour des activités continues de conservation des aires marines

dans le pays, en formulant des mesures de protection et de gestion de la partie marine de la zone du PAC.

Concernant la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de l'activité, en dehors de l'élaboration du rapport d'étape et du rapport final de l'activité, les étapes majeures du plan de travail ont été développées, à savoir :

- Diagnostic détaillé :
  - inventaire des habitats et des espèces et, en particulier, celles listées dans les annexes du Protocole ASP (collecte des informations existantes et des données concernant la zone d'étude en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM) ;
  - étude de la distribution des phanérogames et d'autres formations d'importance pour l'environnement marin ;
  - compilation, interprétation des résultats, évaluation de la sensibilité de la zone d'étude ;
- Formulation de mesures de gestion et de protection de la partie marine de la zone d'étude ;
- Elaboration des éléments pour des plans de gestion des parties marines des zones de Jebha et Rhomara ;
- Elaboration du dossier d'inscription du Parc National d'Al Hoceima en tant que ASPIM.

#### Activité "Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel"

15. Cette activité a été présentée conjointement par M. Daniel Drocourt (Coordonnateur du programme des 100 sites historiques) et M. El Arbi Er-Bati (consultant national).

16. M. Er-Bati a fait une présentation générale sur les sites et monuments historiques situés dans la zone du PAC. Il a précisé que cette zone renfermait des richesses considérables liées à trois grandes phases historiques de développement et d'organisation territoriale dans le Rif entre le VIII<sup>ème</sup> et le XVII<sup>ème</sup> siècles. Il a notamment inventorié les sites médiévaux identifiés d'après la prospection (sites côtiers, tours de vigies sur la côte, sites de l'intérieur, etc.) et a fait remarquer que la protection des sites médiévaux d'embouchure d'oued et de basses vallées en général, passait par la définition d'un périmètre de protection, à la suite de la prospection archéologique systématique, établi à l'échelle de chaque vallée. Dans sa conclusion, M. Er-Bati a précisé que l'inventaire, la protection, et la valorisation doivent se faire en collaboration étroite avec les services des administrations locale (wilaya, province, conseil des villes et communes), sous le contrôle direct du Ministère de la Culture.

17. M. Drocourt a rappelé l'importance de la prise en compte de la mémoire historique dans la région du PAC; en effet, le patrimoine ethnologique s'érodant de plus en plus, il convient de proposer la prise en compte urgente de ce qui subsiste de la mémoire profonde des régions de Chefchaouen et d'Al Hoceima. Il a également précisé que l'existence de sites et monuments dans la région, une fois valorisés, constituent un pôle d'attraction supplémentaire aux projets d'aménagement touristiques, maintenant la tradition, le symbole de l'histoire, ainsi que le rôle des sites côtiers, compensant amplement les contraintes d'investissement. Il s'agit en fait d'intégrer dans l'offre globale de développement des zones du Rif Central, une dimension culturelle particulièrement authentique. Il a terminé en précisant que cette activité doit aboutir à une connaissance approfondie du patrimoine culturel et historique de la zone d'étude et élaborer un programme de sauvegarde et de préservation des sites et monuments répertoriés.

Point 5 de l'ordre du jour : Présentation des spécifications techniques de l'activité transversale "Sensibilisation et participation"

18. Cette activité a été présentée conjointement par M. Günter Englisch, consultant du CAR/PAP et M. Houssine Nibani de l'Association AZIR, en tant que consultant national, qui ont mis l'accent sur la transversalité de cette activité dans l'organigramme du PAC. Les principaux objectifs de cette activité sont de :

- sensibiliser les acteurs locaux concernés aux valeurs patrimoniales (naturelles et culturelles) et aux richesses socio-économiques de la zone du PAC ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur les ressources côtières et aux initiatives de développement local qui nécessitent des pratiques et des modes de production nouveaux ;
- mettre en place un programme participatif concernant les activités du projet et impliquant le public, les associations, les groupes professionnels, les investisseurs, la communauté scientifique, les médias, et autres groupes (selon l'analyse des parties prenantes qui sera exécutée).

Les tâches à accomplir dans le cadre de cette activité ont été rappelées. Elles consistent à :

- formuler et mettre en œuvre un programme de participation (y compris l'analyse des parties prenantes) ;
- organiser des formations indispensables aux techniques et outils de communication, sensibilisation, négociation et résolution des conflits ;
- élaborer des matériaux d'information et de sensibilisation ;
- organiser des campagnes d'information et de sensibilisation pour les groupes cibles identifiés.

Ensuite les différentes phases du cycle de l'approche participative et les résultats à produire ont été développés, et le plan de travail et le calendrier d'exécution ont été présentés.

Point 6 de l'ordre du jour : Présentation spécifications techniques de l'activité fédératrice "Gestion intégrée des zones côtières - Développement durable (GIZC-DD)"

19. M. Driss Nachite (consultant national) et M. Jacques Denis (consultant CAR/PAP) ont conjointement présenté les spécifications techniques de l'activité "Gestion intégrée des zones côtières - Développement durable". Après avoir rappelé le concept de la GIZC en guise d'introduction, M. Nachite a présenté les principales caractéristiques environnementales et socio-économiques de la zone du PAC, en faisant clairement ressortir les potentialités et les contraintes liées à la gestion de cette zone et qui sont :

*Potentialités*

- parcs : Al Hoceima, Talasamtane et 2 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique,
- forêts et réserves de chasse,
- côte exceptionnelle et mer assez riche,
- sites archéologiques et historiques,
- potentialités exceptionnelles : tourisme, aquaculture, pêche, agriculture, etc.

*Contraintes*

- pression démographique sur le littoral,
- multiplication de centres émergents tout au long de la côte,
- ressources naturelles en dégradation croissante (forêts, sols, ressources halieutiques, plages, etc.),
- culture du cannabis,
- risques dus aux séismes, glissements de terrain, érosion, incendies, etc.

Il a ensuite décrit l'activité à travers son contenu, les documents à produire et le calendrier prévisionnel d'exécution. Il a notamment développé les tâches de l'activité qui se propose de se dérouler en 4 étapes correspondant chacune à une action avec respectivement pour objet :

- Action 0 : Cadrage de l'activité GIZC,
- Action 1 : Bilan et diagnostic de la situation,
- Action 3 : Exercice d'apprentissage et de démonstration ("opération pilote"),
- Action 4 : Stratégie et plan d'action.

Chaque action se décline en un certain nombre de tâches dont l'ensemble constitue le programme de travail de l'activité.

20. M. Denis a insisté sur le rôle central que joue la GIZC dans l'activité du PAC et sur la complexité de mise en œuvre d'un tel processus, car il relève d'une dynamique collective qu'il faut savoir animer à l'aide de multiples connaissances et outils, selon un phasage non nécessairement linéaire dans le temps. S'inscrire dans un tel processus demande de prendre en compte le contexte politique, institutionnel, économique et social qui conditionne le devenir environnemental des actions humaines. Il a aussi rappelé que la GIZC ne se décrète pas et qu'elle demande un effort d'apprentissage pour tous. Elle fait figure d'une nouvelle forme de gouvernance, une nouvelle façon de faire et de mieux faire avec l'existant, mais qu'un minimum de conditions favorables est requis pour assurer correctement sa mise en œuvre. Elle demande également un changement d'attitude de la part de ses praticiens.

L'objectif GIZC suppose un infléchissement des modes de gouvernance et de décision vers des structures plus transversales (intersectorialité) d'une part, et vers la participation active des groupes d'intérêt locaux d'autre part. Il s'agit avant tout de gestion adaptative. Plusieurs tâches sont attendues pour y parvenir. Elles aborderont à la fois les questions relatives au milieu naturel en tant qu'espace ou territoire, à l'homme qui l'occupe et aux régulations mises en place pour le gérer. La question de la délimitation géographique du périmètre d'emprise sera abordée à cette occasion. L'ultime tâche aura pour objet alors de dégager les éléments d'une gestion raisonnée (éléments d'un plan de gestion), sous forme de propositions d'actions destinées à la faire évoluer dans le long terme, moyennant des indicateurs de durabilité, impliquant un suivi et une évaluation permanents.

Pour être perçue plus concrètement et donc légitimée, l'activité GIZC doit être comprise, un effort devra être fait en terme de langue, langage et terminologie utilisés. Par ailleurs, pour lui donner du sens, elle se consacrera à des micro actions exemplaires (ou opération pilote) dont le but est de démontrer la faisabilité, l'utilité et l'efficacité d'un processus GIZC au travers de mécanismes et d'actions relativement simples, à opérer localement à petite échelle et, sur le court terme, de produire des résultats rapides. Au cours de ces opérations de démonstration, d'autres fonctions indissociables du processus GIZC sont activées comme la formation, la communication et la participation. Il sera montré que la place de l'homme est fondamentale au sein de ces processus.

#### Point 7 de l'ordre du jour : Discussion

21. Les différentes présentations du rapport de lancement et des activités du PAC ont suscité un débat intéressant et donné lieu à de nombreuses observations et suggestions de la part des participants, qui ont été unanimes pour appuyer le PAC, tout en insistant sur la nécessité de son appropriation de la part de tous les acteurs concernés, tant au niveau central qu'au niveau des pouvoirs locaux et des institutions.

22. Les participants ont notamment souligné la nécessité de prendre en compte tous les projets et actions en cours dans la zone du PAC et qui militent en faveur de la gestion



intégrée des zones côtières (Projets SMAP III, Projet de la Réserve de biosphère transcontinentale Maroc-Andalousie, Art-Gold Maroc, Plan Azur, Plans d'aménagement, etc.). Des éclaircissements ont été apportés à ce sujet, précisant que déjà dans la phase "diagnostic" des activités du PAC, il est prévu d'inventorier tous les projets réalisés, en cours ou programmés dans la zone du PAC, afin de capitaliser l'information, d'éviter le double emploi et d'analyser les intégrations possibles. Par ailleurs, concernant les questions relatives au Plan Azur et à la Vision 2020, il a été rappelé qu'il existe une bonne coopération synergique avec le Ministère du Tourisme ainsi qu'avec la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement.

23. Il a été également souligné que le rôle de l'Université et des instituts de recherche est crucial pour le projet, non seulement pour l'acquisition des données mais aussi pour le renforcement des capacités et des connaissances sur la zone du PAC. Le fait que la majorité des consultants nationaux engagés dans le PAC soient des chercheurs universitaires traduit cette implication.

#### Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations de l'atelier

24. Sur la base des discussions menées et des suggestions faites par les participants, il a été proposé une série de recommandations relatives à la mise en œuvre du PAC. Les principales recommandations sont reproduites à l'annexe III de ce rapport.

#### Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de l'atelier

25. Se félicitant de la qualité des interventions et des résultats de l'atelier qui s'est déroulé dans de très bonnes conditions, les gestionnaires du PAC ont remercié tous les participants pour leur contribution aux délibérations de l'atelier.

26. L'atelier a été clos le 29 avril 2008, à 16h00.

## ANNEXE I

### Liste des participants

#### Représentants du PAM

M. Ivica TRUMBIC Directeur du CAR/PAP Split, Croatie	Tél : + 385 21 340471 Fax : + 385 21 340490 E-mail : <a href="mailto:ivica.trumbic@ppa.tel.hr">ivica.trumbic@ppa.tel.hr</a>
M <sup>me</sup> Tatjana HEMA Administrateur de programmes Unité de Coordination du PAM Athènes, Grèce	Tel : + 30 210 7273115 Fax : + 30 210 7253196,7 E-mail : <a href="mailto:thema@unepmap.gr">thema@unepmap.gr</a>
M <sup>me</sup> Zeljka SKARICIC Coordinatrice du projet CAR/PAP Split, Croatie	Tél : + 385 21 340476 Fax : + 385 21 340490 E-mail : <a href="mailto:zeljka.skaricic@ppa.tel.hr">zeljka.skaricic@ppa.tel.hr</a>
M. Atef OUERGHI Chargé de mission CAR/ASP Tunis, Tunisie	Tel : + 216 71 206649/206485 Fax : + 216 71 206490 E-mail: <a href="mailto:atef.ouerghi@rac.spa.org">atef.ouerghi@rac.spa.org</a>

#### Département de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques

M. Mehdi CHALABI Chef de Division DGEMN	Tél : 037 57 05 91 Fax : 037 57 04 71 E-mail : <a href="mailto:mehdichalabi@yahoo.fr">mehdichalabi@yahoo.fr</a>
M. Mohammed CHAOUI Chef de Service DGEMN	Tél : 037 57 06 56 Fax : 037 57 04 71 E-mail : <a href="mailto:mohamedchaoui2@yahoo.fr">mohamedchaoui2@yahoo.fr</a>
M <sup>me</sup> Khadija GARDI Administrateur DGEMN	Tél : 061 87 44 15 Fax : 037 57 04 71 E-mail : <a href="mailto:gardikhadija@yahoo.fr">gardikhadija@yahoo.fr</a>

#### Consultants nationaux du projet

M <sup>me</sup> Maria SNOUSSI Professeur / Faculté des Sciences de Rabat Chef de Projet National	Tél : 037 57 07 58 Fax : 037 57 04 71 E.mail : <a href="mailto:ma.snoussi@gmail.com">ma.snoussi@gmail.com</a>
M. Abdelaziz ADIDI Professeur / Directeur de l'INAU	Tél : 063 11 39 02 E.mail : <a href="mailto:a2adidi@yahoo.fr">a2adidi@yahoo.fr</a>
M. Elarbi ERBATI Chercheur / INSAP	Tél : 067 87 51 60 E.mail : <a href="mailto:erbati_insap@yahoo.fr">erbati_insap@yahoo.fr</a>

M. Mohamed MENIOUI  
Chercheur / Institut Scientifique

Tél : 062 38 38 52  
E-mail : [mohamed.menioui@gmail.com](mailto:mohamed.menioui@gmail.com)

M. Driss NACHITE  
Professeur / Faculté des Sciences  
de Tétouan

Tél: 06106 95 35  
E-mail : [nachited@yahoo.fr](mailto:nachited@yahoo.fr)

M. Houssine NIBANI  
Secrétaire Général  
Association AZIR

Tél : 062 02 45 03  
Fax : 039 84 17 18  
E-mail : [azirnibani@yahoo.fr](mailto:azirnibani@yahoo.fr)

M. Larbi SBAI  
Conseiller de M. Le Secrétaire Général  
Département de la Pêche Maritime  
Rabat

Tél : 061 89 56 56  
E-mail : [slai@mpm.gov.ma](mailto:slai@mpm.gov.ma)

M. Nasser-Eddine ZINE  
Professeur / Faculté des Sciences de  
Meknès

Tél. : 067 67 92 25  
E-mail : [nzine@hotmail.com](mailto:nzine@hotmail.com)

#### Consultants du PAM

M. Jacques DENIS  
IFREMER - Centre de Méditerranée  
Consultant GIZC

Tél : 00 33 494 304 820  
Fax : 00 33 494 304 417  
E-mail : [jacques.denis@ifremer.fr](mailto:jacques.denis@ifremer.fr)

M. Daniel DROCOURT  
Coordonnateur des 100 sites historiques  
Marseille

Tél : 033 491 907 874  
E-mail : [drocourt@mairie-marseille.fr](mailto:drocourt@mairie-marseille.fr)

M. Günter ENGLISH  
Agronome-Pédologue  
Consultant "Sensibilisation et  
Participation"

Tél : 0049 6419726407  
Fax : 0049 6419726406  
E-mail : [gunter.english@gmx.de](mailto:gunter.english@gmx.de)

#### Département de l'Environnement / Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération

M<sup>lle</sup> Saïda EL JAÏ  
Administrateur

Tél : 061 08 88 71  
E-mail : [jasmin33332001@yahoo.fr](mailto:jasmin33332001@yahoo.fr)

#### Département de l'Environnement / Division des Projets Pilotes et des Etudes d'Impact

M<sup>lle</sup> Mouna BENMBAREK

Tél. : 063 08 75 37  
E-mail : [Mouna\\_benmbarek@yahoo.fr](mailto:Mouna_benmbarek@yahoo.fr)

#### Département de l'Environnement / Direction des Etudes, de la Planification et de la Prospective

M. Mokhtar BEGDOURI  
Administrateur Principal

Tél : 066 62 98 82  
E-mail : [antari1935@yahoo.fr](mailto:antari1935@yahoo.fr)

Département de l'Environnement / Direction de la Réglementation et du Contrôle

M. Chihab HAFID  
Administrateur  
Tél : 063 74 77 81

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de Développement de l'Espace/Direction de l'Urbanisme

M. Mohamed Réda CHERKAOUI  
Chef de Division  
Tél : 062.46.06.47  
E-mail : r\_cherkaoui@yahoo.fr

Ministère de l'Equipement et des Transports/Service Eau

M. Noureddine ESSAGHIR  
Tél : 061 28 19 93

Ministère de la Culture/Délégation Provinciale de Chefchaouen

M<sup>me</sup> Fatima BOUCHMAL  
Conservatrice de la Qasba  
Tél : 063 44 56 20  
Fax : 039 98 71 78

Inspection Régionale de l'Habitat, de l'Urbanisme et de Développement de l'Espace-Tanger

M. Hicham CHIADMI  
Architecte  
Tél : 062 05 75 92  
E-mail : chiadmi.[hicham@yahoo.fr](mailto:hicham@yahoo.fr)

Inspection Régionale de l'Habitat, de l'Urbanisme et de Développement de l'Espace-AI Hoceïma

M. Mohamed MAKHOUKH  
Administrateur  
Tél : 062 43 02 95  
E-mail : makhomed@yahoo.fr

Direction Régionale des Eaux et forêts du Rif/Tétouan

M<sup>me</sup> Nadia CHAIR  
Ingénieur d'Etat  
Tél : 066 28 61 84  
E-mail : chaair\_nadia@yahoo.fr

Département du Tourisme

Naoual BELLILE  
Ingénieur d'Etat  
Tél : 042.66.33.03  
E-mail : nbellile@tourisme.gov.ma

Délégation de l'Artisanat de Chefchaeun

M. Driss CHERKAOUI  
Délégué  
Tél : 061 81 70 66

Division de l'Urbanisme/Province de Chafchaouen

M. Abderahman ABI  
Tél : 061 90 55 08  
E-mail : AbiAbderahman\_71@yahoo.fr

M. Outman RACHID  
Ingénieur d'Etat principal  
Tél : 062 26 53 76  
E-mail : rachidoutman@hotmail.com



Commune rurale Beni Bouzra

M. Thami EL MAIMOUNE  
Président  
Tél: 061 20 49 24

Commune rurale M'tioua

M. Ahmed BOULAM  
Président  
Tél : 068 99 91 90

Commune Rurale Tizgane

M. Kacem BOUZEKRI  
Président  
Tél : 060 15 12 91

Commune Amtar-Jabha

M. Mohamed MECHBAL  
Tél : 067 54 01 37

Commune Rurale Bni boufrah

M. Mustapha MASROUR  
Président  
Tél : 061 29 84 46

Commune Rurale Bni Mguil

M. EL KHAMLICHI  
Président

Commune Rurale Ait Youssef Ouali

M. Mohamed AMLAY  
Président  
Tél : 061 81 45 73

Commune Rurale Izammouren

M. Omar EL HAMMOUTI  
Président  
Tél : 066 47 43 06

Commune Stehat

M. El Mfedel NOROTI  
Tél : 066 28 08 29

Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord (A.P.D.N)

M<sup>me</sup> Amal OUAHID  
Directrice des Projets Intégrés  
Tél : 037 56 59 51  
Fax : 037 56 59 34  
E-mail : a.ouahid@apdn.ma

Fondation Mohamed V pour la Protection de l'Environnement

M. Hassan TALEB  
Chargé de programme  
Tél : 061 58 61 33  
E-mail : h.taleb@fm6e.org

Association ADEMNI

M. Imran EL YOUNANI  
Secrétaire Général

Tél : 066 09 52 51  
E-mail : elyounani@hotmail.com

## ANNEXE II

### Ordre du jour

8h30 - 9h00	Enregistrement des participants.
9h00 - 10h00	Allocutions de bienvenue : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Autorité locale (M. le Secrétaire Général de la Province de Chefchaouen),</li><li>▪ Département de l'Environnement (M. Abdelhay Zerouali, Secrétaire Général),</li><li>▪ CAR/PAP (M. Ivica Trumbic, Directeur).</li></ul>
10h00 - 10h30	Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et la GIZC en Méditerranée (M <sup>me</sup> Tatjana Hema, Administrateur de programmes, PAM).
11h00 - 11h30	Présentation du Rapport de lancement du PAC (M <sup>me</sup> Maria Snoussi, Chef de projet national).
11h30 - 12h15	Présentation des activités thématiques: <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tourisme durable (M<sup>me</sup> Zeljka Skaricic, CAR/PAP, et M. Nasser-Eddine Zine, Consultant national),</li><li>▪ Sites naturels (M. Atef Ouerghi, CAR/ASP),</li><li>▪ Sites historiques et culturels (M. Daniel Drocourt, Coordonnateur du Programme des 100 sites historiques méditerranéens, et M. El Arbi Er-Bati, Consultant national).</li></ul>
12h15 - 12h45	Discussion.
14h00 - 14h30	Présentation de l'activité transversale "Sensibilisation et participation" (M. Gunter Englisch, Consultant CAR/PAP, et Association AZIR, Consultant national).
14h30 - 15h00	Présentation de l'activité fédératrice GIZC-DD (M. Jacques Denis, Consultant CAR/PAP, et M. Driss Nachite, Consultant national).
15h00 - 15h30	Discussion.
15h30 - 16h00	Conclusions et recommandations de l'atelier.
16h00	Clôture de l'atelier.



## ANNEXE III

### Recommandations de l'atelier

#### Recommandations d'ordre général concernant la mise en œuvre du PAC :

1. Afin d'optimiser les efforts et d'éviter les doubles emplois, il est nécessaire d'établir une synergie avec les autres programmes internationaux et nationaux. A cet effet, il est nécessaire de recenser et suivre les programmes d'intérêt pour le PAC et d'en informer tous les acteurs concernés en temps utile pour promouvoir, autant que possible, la synergie pour le bénéfice du PAC.
2. Le PAC étant un programme complexe et multidisciplinaire qui s'inscrit dans une démarche intégrée pour une gestion durable, il est recommandé, tout au long de sa mise en œuvre, un soutien permanent des autorités au niveau central et local.
3. Il est recommandé d'assurer une concertation préalable à la mise en œuvre du PAC avec les différents acteurs (administrations centrales, collectivités locales, institutions publiques, privées, spécialisées, universités, ONG, etc.) intervenant dans la zone du PAC, afin de susciter et d'assurer leur adhésion au programme.
4. Les résultats du PAC doivent servir comme modèle pour que, dans l'avenir, la composante environnementale soit intégrée dans tous les documents de planification territoriale et urbaine, ainsi que dans toutes les politiques et stratégies nationales ou sectorielles, en respectant les conventions internationales dont le Maroc est signataire, les lois existantes et les orientations de celles en cours de réalisation, les programmes réalisés ou en cours, afin de créer et mettre en place la cohérence visée et attendue par le Protocole GIZC.
5. Il est nécessaire que la loi "Littoral" soit rapidement adoptée et que l'application de toutes les lois relatives à la gestion du littoral soit réellement effective.
6. Il est recommandé un soutien permanent et substantiel, surtout technique et logistique, à l'ensemble des opérateurs de mise en œuvre du PAC (les équipes nationales en particulier) de la part des administrations, institutions spécialisées et collectivités locales.

#### Recommandations d'ordre spécifique :

7. Il faut prendre en compte la gestion de tous les risques dans la zone du PAC : séismes, inondations, glissements de terrain, feux de forêts, etc.
8. Il est nécessaire de prendre en considération, valoriser et protéger les différents aspects du patrimoine ethnographique, entre autres les techniques agraires locales, l'artisanat local, les chants, les costumes, les cérémonies et les festivités, les moussems ou lammass, etc.
9. Il est recommandé de prendre en compte les contraintes de protection des sites médiévaux d'embouchure d'oued et des basses vallées en général, qui passent par la définition d'un périmètre de protection, à la suite de la prospection archéologique systématique, établi à l'échelle de chaque vallée.
10. Concernant la mise en œuvre de l'activité GIZC, il est recommandé de disposer d'une structure dédiée, appropriée des acteurs, qui soit porteuse du processus et être proche

de la décision publique afin d'offrir les conditions nécessaires et favorables à la déclinaison des termes du Protocole GIZC.

11. Il convient de prendre en considération la Stratégie Nationale d'Education et Sensibilisation à l'Environnement, qui a été élaborée en tenant compte des trois conventions : Biodiversité, Changements Climatiques et Lutte contre la désertification.
12. Concernant les forêts, il est fortement recommandé d'interdire les décharges publiques dans les forêts qui sont souvent la cause d'incendies, de pollution, etc., et d'interdire toute construction ou autre activité (à part le reboisement) dans les périmètres ayant été détruits par des incendies.
13. Il faut limiter l'exploitation du sable des plages pour les besoins des constructions et œuvrer pour trouver des solutions alternatives.
14. Il faut réfléchir au lien et aux ponts à établir entre l'Ecolabel européen et la Clef verte, ainsi qu'aux mécanismes à mettre en place pour la mise en place d'un seul label, en l'occurrence la Clef verte, gérée par la Fondation Mohamed VI en partenariat avec l'ONMT (Ministère du Tourisme), la Clef verte étant déjà adoptée par plusieurs établissements touristiques.
15. Il convient de doter les Communes de structures de gestion qui accompagnent le projet.
16. Il faut intégrer la connaissance (utile) dans la décision publique (partage et diffusion).